

Aide-mémoire Aménagement site extérieur

Organisation d'un événement accessible aux personnes en situation de handicap

Indications pour remplir la grille d'évaluation :

Tous les critères de la grille représentent des éléments essentiels pour garantir une accessibilité optimale et une expérience inclusive pour toutes les personnes en situation de handicap : idéalement, chaque critère applicable devrait donc être cochée « O » pour oui.

Les critères marqués d'un astérisque (*) sont non obligatoires : s'ils ne sont pas présents dans l'aménagement évalué, cochez simplement « N/A » (non applicable) et poursuivez l'évaluation. En revanche, s'ils sont présents, ils doivent être analysés et adaptés conformément aux exigences d'accessibilité décrites.

Utilisez toujours la colonne « N/A » uniquement lorsque le critère ne s'applique réellement pas à l'événement ou à l'espace évalué.

1. Transport et Stationnement*		O	NA
	Zone de débarcadère plane, antidérapante, dégagée et près de l'entrée (50 m). *	☐	☐
	Signalisation claire et visible (panneaux + marquage au sol). *	☐	☐
	Stationnements réservés avec dégagement latéral minimum de 150 cm. *	☐	☐
	Zone d'attente sécuritaire en retrait de la circulation (banc, ombre, information visuelle et sonore). *	☐	☐
2. Entrée et Accueil			
	Entrée repérable, sans marche, ni seuil et dégagée.	☐	☐
	Comptoir d'accueil abaissé (73 cm et 86 cm du sol), terminal sans fil et tactile. *	☐	☐
	Aire de manœuvre minimum de 170 cm devant les comptoirs. *	☐	☐
	Zone d'attente assise disponible en retrait de la circulation en cas de file d'attente. *	☐	☐
	Affichage visuel clair et pictogramme d'accessibilité.	☐	☐
	Moyens de communication : papier (en braille), tablette, ardoise, LSQ sur demande.	☐	☐

	Kiosques accessibles (comptoir entre 73 cm et 86 cm au-dessus du sol, dégagements pour les genoux d'au moins 82 cm de largeur; 48 cm de profondeur; 68,5 cm de hauteur). *	☐	☐
	Personnel formé pour l'assistance.	☐	☐
3. Parcours et Circulation			
	Chemins continus, plats, fermes, antidérapants et sans obstacle d'au moins 160 cm de largeur.	☐	☐
	Pente $\leq 1:20$ (5%), rampes $\leq 1:12$ (8%) avec palier de repos à chaque 9 mètres.	☐	☐
	Aire de manœuvre minimum de 170 cm.	☐	☐
	Éclairage diffus et sans éblouissement.	☐	☐
	Repères tactiles et contrastes visuels (bandes podotactiles, bandes de guidage).	☐	☐
	Cache-fils avec pente douce et de couleur contrastante.	☐	☐
4. Scènes et Espaces d'activités			
	Rampe $\leq 1:12$ (8 %) d'une largeur minimum de 100 cm ou plateforme élévatrice.	☐	☐
	Surfaces plates, fermes, antidérapantes et sans obstacles.	☐	☐
	Scène résistante au poids des aides à la mobilité utilisées (fauteuils roulants- tri/quadriporteur).	☐	☐
	Surface bien délimitée (bandes de couleur contrastante).	☐	☐
	Micro ajustable, éclairage doux pour lecture labiale.	☐	☐
5. Zone de vision et public			
	Espaces réservés pour fauteuils roulants- tri/quadriporteur, accompagnateurs et animaux d'assistance, signalé par pictogramme d'accessibilité.	☐	☐
	Surfaces plates, fermes, antidérapantes.	☐	☐
	Vue dégagée sur la scène et interprètes.	☐	☐
	Sous-titres en direct / écrans géants si possible. *	☐	☐
	Boucle magnétique / système FM signalé par pictogramme d'accessibilité.	☐	☐
	Variété de sièges (avec/sans accoudoir, dossiers, tailles variées).	☐	☐
6. Zone calme et sensorielle			
	Accès facile, près mais à l'écart du parcours principal.	☐	☐

	Espace fermé, surveillance discrète, bruit limité.	☐	☐
	Matériel apaisant (coussins, objets sensoriels, casques antibruit).	☐	☐
7. Toilettes et Installations			
	Toilettes universelles accessibles à proximité de chaque grande zone, signalées par le pictogramme d'accessibilité (siège de toilette entre 43 cm à 48 cm du sol, barres d'appui horizontales et en L à au plus 85 cm du sol, espace de transfert d'au moins 90 cm)	☐	☐
	Surface plane et aire de manœuvre de minimum 170 cm devant la cabine.	☐	☐
8. Aires de repos et Points d'eau			
	Sièges accessibles (hauteur entre 46 cm et 50 cm, support dorsal avec/sans accoudoirs).	☐	☐
	Tables accessibles (entre 73 cm et 86 cm du sol, dégagement pour les genoux d'au moins 82 cm de largeur; 48 cm de profondeur; 68,5 cm de hauteur).	☐	☐
	Points d'eau accessibles pour personnes (75 cm et 90 cm du sol) et animaux d'assistance.	☐	☐
	Mobiliers de couleur contrastante.	☐	☐

* Les critères marqués d'un astérisque ne sont pas obligatoires. Toutefois, s'ils sont présents, ils doivent être adaptés.